

# Construire des clôtures électriques sûres et efficaces pour moutons et chèvres

## Contexte

Afin de respecter le devoir de diligence selon l'article 56 du Code des obligations suisse, les clôtures jouent un rôle important. Si elles ne sont pas utilisées et entretenues correctement, les animaux peuvent s'échapper ou elles peuvent créer des dommages à la faune sauvage ou domestique. Le manque d'entretien ou une mauvaise utilisation peut avoir des conséquences juridiques combinées à des procédures pénales. Pour les propriétaires de moutons et de chèvres, les clôtures électriques jouent un rôle important dans la protection de ces animaux. Créer et entretenir une clôture efficace nécessite des connaissances précises, théoriques et pratiques. L'organisation de branche Ovins Suisses et le service cantonal de conseil en matière de protection des troupeaux organise ce cours de formation continue en collaboration avec Agridea, Protection des troupeaux et le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA).

## Groupe cible

Propriétaires d'ovins et de caprins, autres personnes intéressées

## Objectifs de la formation

- Vous serez en mesure d'évaluer l'état et la fonctionnalité d'un système de clôture existant.
- Vous serez en mesure de planifier un système de clôture basé sur une évaluation des risques.
- Vous connaîtrez les bases techniques d'un système de clôture électrique et serez capable de construire un système de clôture existant et nouveau pour protéger leurs animaux.
- Vous connaissez les conditions du cadre juridique et pouvez les mettre en œuvre et dans votre propre situation.

## Contenu

Les bases d'une clôture sûre pour les animaux sont élaborées ensemble en théorie et en pratique. Les différentes façons d'élever des moutons et des chèvres sont prises en compte. Sur la base d'une identification des risques, la double fonction d'une clôture est évaluée et les mesures appropriées sont déterminées.

## Durée

1 jour, 09.00 – 16.00 h

## Lieu et date des cours

FR IA Grangeneuve 03.05.2021

## Coût

CHF 80.00 repas en sus

## Participation au cours

Association suisse de la filière ovine | Unité de protection du troupeau Agridea | Conseils cantonaux pour la protection des troupeaux | SPAA divers fournisseurs de matériel de clôture

## Formateur

Beat Burkhalter (BUL)

## Remarques

Le cours est reconnu comme formation continue agriTOP.

## Inscription aux cours

Beratungsstelle für Unfallverhütung in der Landwirtschaft (BUL)  
Tel. +41 62 739 50 40 | bul@bul.ch | www.bul.ch